

BESSENS

Entre le maire et l'ancienne municipalité, c'est la guerre des chiffres

Un peu plus d'un an maintenant après l'élection d'Adrien Raphet à la mairie de Bessens, la tension est soudainement remontée entre le jeune maire et l'ancienne majorité municipale. Les hostilités ont ainsi repris au sujet des propos de la situation financière de la commune. « Bessens avait bénéficié en 2019 et 2020 de recettes exceptionnelles qui laissaient croire à une situation saine. La vérité, c'est qu'en 2021, ces recettes ont disparu et qu'il manque plus de 100 000 € par an », a annoncé le maire le 3 mai dernier, dans nos colonnes. Et de pointer des problèmes de dette, de patrimoine dégradé...

Les indemnités des élus en ligne de mire

La réponse de l'ancienne municipalité ne se fera pas attendre : « C'est l'honnêteté et la dignité de chaque élu qui sont atteintes et nos habitants. Les élus qui nous ont côtoyés durant 12 années peuvent être interrogés et sans doute se poser des questions. Toutes les décisions, les investissements, l'usage des emprunts ont été délibérés, entre 2014

et 2020. Lors de la campagne électorale, elle s'est abstenue sur le budget 2019 mais a voté pour le compte administratif 2020. Alors, tout à coup, le maire découvre, une commune endettée et délabrée. » Une explication à cela ? Selon les perdants des dernières municipales, le maire « prend conscience que son programme électoral est utopique et irréalisable et n'avait d'autre objectif que d'émerveiller les électeurs. Alors on ressort la bonne vieille recette : c'est la faute de l'équipe précédente si je ne peux le réaliser. »

Enfin, les indemnités de fonction des élus sont en ligne de mire : « L'article relatif aux indemnités des élus, hors charges, s'élevait à 37 000 € en 2019, il était de 50 000 € en 2020, il est de 60 771 € dans le budget primitif de 2021. Des chiffres à méditer qui montrent surtout que la précédente municipalité a géré raisonnablement la commune de Bessens à l'aide d'indemnités raisonnables. » Mis en cause sur cette question des indemnités et de la hausse de cette enveloppe, le maire Adrien Raphet explique

SAVENÈS

Une superbe première pour les pétanqueurs



Première historique pour l'équipe. / Photo DDM

Il y a quelques jours, nous évoquions la création du club de pétanque à Savenès sous l'impulsion de Kevin Franchini. Et ce dimanche était un grand jour pour le club avec le premier match officiel et le premier tour de la Coupe de France face à l'Elan Caussade. Une première qui restera dans la belle histoire puisque ce fut une première vic-

torieuse. Au départ, les joueurs qui représentaient le Pétanque-Club Savenès étaient Rachid Bouras, Jordan Descossy, Ivan Gross, Hugo Gross, Dominique Franchini, Jean-Michel Franchini, Kevin Franchini et, comme coach, Alexia Franchini. Après les six tête-à-tête, tout était encore possible puisque les deux

équipes ne parvenaient pas à se départager (6 partout). Précisons que les trois parties perdues le furent sur des scores hyperserrés (deux fois 13-12 et 13-11). Il fallait monter de niveau et faire l'exploit lors des doublettes pour pouvoir prendre l'avantage avant les triplettes. Chose faite car le club de Savenès remportait les trois doublettes devant beaucoup

de supporters. Cela devenait plus facile car il fallait gagner juste une triplette sur les deux. Au final, mission accomplie car la triplette remarquable, composée de Dominique Franchini, Rachid Bouras et Hugo Gross, remportait la triplette décisive sur le score de 13 à 0. Un grand bravo à cette équipe de copains très prometteuse.

tour de ville

CINÉMA > À l'affiche. Aujourd'hui mercredi 2 juin à 14 h 30 : « Tom et Jerry », film d'animation de Tim Story avec Chloë Grace Moretz, Frank Welker, Michael Peña, Colin Jost (à partir de 6 ans). À 18 h 30 : « Slalom », de Charlène Favier avec Noée Abita, Jérémie Renier, Marie Denard, Muriel Combeau. Internet : <https://cinemacaussade.com>



PHARMACIE > De garde. En Midi-Quercy, nuits, jusqu'au vendredi 4 juin au matin : Pharmacie des Promenades à Caussade, tél. 05 63 93 09 77. N° audiotel 32 37 ou <http://www.3237.fr>

CENTRE > De vaccination. Le centre de vaccination Covid-19 de Caussade se situe à l'espace Bonnaïs, 12, rue de la Solidarité. Pour prendre rendez-vous, il faut appeler le 08 00 73 09 56 ou se connecter sur Internet : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/caussade-de-vaccination-covid-de-caussade>

BRADERIE > Et assemblée générale. L'association d'Idées tiendra son assemblée générale annuelle, vendredi 4 juin à 18 h 30, dans ses locaux de Caussade. Puis elle organisera une braderie, samedi 5 juin de 9 heures à 17 h 30 sur ses trois sites de Caussade, Lauzerte et Lafrançaise.

VIDE-GRENIERS > Basket. Le Sport athlétique caussadais organise un vide-greniers, dimanche 6 juin, sur le cours Didot à Caussade. Réservations et renseignements au 06 75 74 29 17

DÉDICACE > De Géraldine Laffont-Debeaux. Auteure de « S'ouvrir à soi grâce au pendule » aux éditions Jouvence, elle organise une séance de dédicace lundi 7 juin de 9 heures à 12 h 30, à la bibliothèque de Caussade, 10, rue du Styli-Ô Plumes, boulevard Léonce-Granié à Caussade.

IDÉES > De sorties. Pour recevoir les idées sorties en Midi-Quercy caussadais, il suffit de s'inscrire à la newsletter de l'office de tourisme de Caussade par Internet : <https://www.tourisme-quercycaussadais.fr> ou au 05 63 26 04 04.

DÉCHETTERIES > Ouvertes. Les déchetteries du Quercy caussadais sont ouvertes de 8 heures à 18 heures, du mardi au dimanche, sur rendez-vous. Les déchetteries de Caussade, Lauzerte et Lafrançaise sont fermées.